

Rentrée 2008

SALAIRES ET CHARGES PATRONALES

SMIC MENSUEL au 01/07/2008 = 8,71 € / Heure

	Smic en Euros	41 % 1ère année - de 21 ans	53 % 1ère année + de 21 ans	49 % (1) 2ème année* - de 21 ans	61 % (1) 2ème année* + de 21 ans
35 H/semaine ou 151,67 H/mois	1 321,02 €	541,62 €	700,14 €	647,30 €	805,82 €
39 H/semaine ou 169 H/mois	1 471,99 €	603,52 €	780,15 €	721,28 €	897,91 €
Charges Patr. Par mois pour entreprises de + de 11 salariés à 39H		55 €	63 €	56 €	76 €

(1) pour apprenti de + de 21 ans, il est fixé un % du SMC correspondant à l'emploi occupé s'il est + favorable

* CF " Contrat d'apprentissage : mode d'emploi" page 5

COÛT DE FORMATION /AN /APPRENTI

945 h sur les 2 ans

OU	Taxe d'Apprentissage 2009 disponible	Coût Préfecture proposé	4 734,84 €
	Taxe d'Apprentissage 2009 inférieure au coût Prefecture	Coût Plafond	1 850 €
	Taxe d'apprentissage 2009 disponible inférieure coût plafond	Minimal légal obligatoire	1 500 €

Si Exonération de TA merci de contacter le CFA EVE

PRIME RÉGIONALE IDF/AN/APPRENTI (Indemnité compensatrice forfaitaire)

Prime de base pour toutes les entreprises	1 200 €
Majoration pour les entreprises comptant jusqu'à 250 salariés	300 €

Autres Régions et majorations : cf Mode d'emploi du contrat d'apprentissage page 8

CRÉDIT D'IMPÔTS/AN/APPRENTI

Pour toutes les entreprises*	1 600 €
------------------------------	---------

* cf Mode d'emploi du contrat d'apprentissage page 8



Pour tout complément d'information, contacter Sandra BENOIT -

01

60 79 54 09 / s.benoit@cfa-eve.fr / www.cfa-eve.fr